

UPOV



**Séminaire sur la POV et le transfert de technologie :
les avantages d'un partenariat public-privé**

Conclusions des présidents

11-12 avril 2011.

Utilisation de la POV par les centres de recherche nationaux

Présidente : Mlle Enriqueta Molina - Conclusions Session 1

La protection des obtentions végétales :

- favorise la participation du secteur privé à la recherche-développement
- est un outil pour le transfert de technologie
- fournit un cadre juridique en matière d'investissements financiers
- favorise l'innovation en matière d'objectifs de sélection, en particulier pour le développement de nouveaux marchés ou de niches
- centralise l'investissement sur les besoins des agriculteurs et des consommateurs

1. Ryudai Oshima, NARO
2. Jenn James, Grasslanz
3. Shadrack R. Moephuli, ARC
4. Filipe de Moraes Teixeira, EMBRAPA
5. Yves Lespinasse, INRA

Présidente : Enriqueta Molina

Transfert de technologies par le secteur privé

Présidente : Mme Kitisri Sukhapinda - Conclusions Session 2

Secteur privé:

- Un moyen efficace de fournir des variétés aux agriculteurs
- Évaluation du potentiel commercial des variétés
- Lien entre la recherche publique et les besoins des agriculteurs
- Source de revenus pour la recherche dans le secteur public
- Favorise les associations stratégiques et le transfert de technologie coordonné

1. Willi Wicki , DSP
2. Barry Barker, Masstock Arable
3. Diego Risso, URUPOV
4. Evans Sikinyi, KY

Présidente : Kitisri Sukhapinda

Centres de recherche internationaux

Président : David Boreham - Conclusions Session 3

- La POV fournit un dispositif qui facilite la diffusion de variétés aux agriculteurs : le libre accès ne garantit pas une diffusion ou une utilisation généralisées
- La POV est un système qui permet d'accroître la disponibilité de variétés adaptées aux besoins des agriculteurs
- La POV est un stimulant pour les PME, notamment les obtenteurs et semenciers locaux
- L'exception en faveur de l'obteneur est un dispositif qui permet de faciliter l'accès au matériel phytogénétique
- L'utilisation de la POV est conforme au TIRPGAA et à l'ATSM (Accord sur le transfert standard de matériel)

1. Lloyd Le Page, CGIAR
2. Ruairaidh Sackville Hamilton, IRRI
3. Ian Barker, Syngenta

Président: David Boreham